

ARTICLE 83 : R.I.P.

La direction a informé les organisations syndicales et le CSE que le plan de retraite supplémentaire (article 83) ne serait pas reconduit.

L'arrêt de ce dernier avantage hérité de l'époque Intel, a été justifié par le fait que RSL va accueillir 1000 employés supplémentaires lors du passage à Ampère et que l'entreprise n'a pas les moyens d'augmenter le budget alloué à ce dernier, d'autant plus qu'un tel avantage est **incompatible avec l'objectif du Socle Social Commun**.

Par conséquent, fin septembre 2023, la somme versée par l'employeur, aux employés RSL, sur le plan de retraite sera **réaffectée sur le salaire brut**. Cela participera certes au calcul de l'intéressement et de la part variable, mais sera dorénavant soumis à cotisations sociales et impôts. Libre à chacun d'utiliser la somme restante pour éventuellement continuer d'alimenter le plan actuel ou un autre plan de son choix.

Pour rappel, cet acquis était maintenu par la direction, mais l'article de la DUE le renouvelant n'était plus valable depuis fin 2021. Par conséquent, la direction a refusé l'ouverture de toute négociation sur le sujet, et ce, en dépit de nos demandes depuis plus d'un an.

Nous ne pouvons que regretter, de nouveau, la perte d'un acquis qui, comme la mutuelle et la prévoyance, faisaient partie d'un package global particulièrement intéressant pour les employés et attractif pour de nouvelles embauches.

De plus, **en ces temps de réforme et de privatisation des retraites, la suppression d'un plan de retraite supplémentaire montre que Renault n'est définitivement plus la référence sociale au sein de l'industrie française**.

Nous doutions fortement du "Globalement équivalent" qui nous avait été vendu lors de la reprise, le déploiement du socle social commun nous l'a malheureusement confirmé.

INTÉRESSEMENT LOCAL 2023 : À VOUS DE JOUER !

Nous avons négocié un renouvellement de l'intéressement local pour l'année 2023.

Pour rappel, cet intéressement est basé sur des indicateurs pour lesquels **les employés de RSL peuvent influencer dans leurs activités quotidiennes** et qui sont modifiés chaque année en fonction des priorités de l'entreprise. Il se **cumule avec l'intéressement groupe** négocié au niveau de Renault SAS.

Cette année, les indicateurs que nous avons négociés avec la direction ont dû tenir compte du fait qu'au 1^{er} octobre, plus de 1000 employés issus de Renault SAS vont rejoindre notre filiale lors du passage à Ampère SW et Systems.

De plus, en cette période de forte inflation, la CFE-CGC a demandé et obtenu une **augmentation de la valeur du plafond de l'intéressement à 1300€ max** ainsi que la suppression de l'indicateur budget OPEX qui nous avait fortement pénalisé l'an dernier.

Les indicateurs finaux sont donc les suivants :

Catégorie	Indicateur	Objectifs			Points		
		Min	Target	Max	Min	Target	Max
Innovation	Credit d'impôt Recherche (Nb dossiers)	29	32	35	14	22	27
	Brevets - Mémos validés et soumis	20,5	23	26	14	22	27
Délais	Jalons PPC project véhicule SWEET400 : HCB	WW2352	WW2348	WW2344	10	12	16
	Jalons PPC project véhicule SWEET400 : XDD	WW2352	WW2350	WW2349	9	10	12
	Jalons SDV SWEET freeze update	WW2352	WW2348	WW2344	18	20	25
RH	Absentéisme en formation	4%	3%	2%	4	8	11
	Revue des objectifs et mise à jour si nécessaire dans people@Renault	80%	85%	90%	15	18	21
	Formation : Éthique au sein du groupe Renault	70%	80%	90%	6	8	11
	Total				90	120	150
				Plafond pts	90	120	150
				Plafond euros	900 €	1,200 €	1,300 €

* Valeur du point = 10€

Pour rappel, l'an dernier, nous avons atteint la somme de 1130€.

N'hésitez pas à contacter vos représentants locaux

Contacts
Cyril BIANCONI, DS
Alain SEGUIE
contact@cfecgc-swlabs.fr



Retrouvez toutes nos newsletters sur
notre site de la CFE-CGC RSL
www.cfecgc-swlabs.fr

Et surtout, prenez soin de vous et de vos proches